

## Championnat provincial senior 2 | Juin 2021

---

### Épreuves

- Catégorie senior
  - 1m individuel féminin, 1m individuel masculin – finales seulement
  - 3m individuel féminin, 3m individuel masculin – finales seulement
  - Plateforme individuel féminin, plateforme individuel masculin – finales seulement

### Admissibilité

Les athlètes inscrits devront avoir moins de 18 ans et les listes de plongeurs doivent répondre aux exigences de DPC.

### Format de l'événement

En 2 étapes :

1. Enregistrement des plongeurs par les clubs : **15 au 29 juin**
2. Visionnement des épreuves par les juges et les spectateurs en virtuels, via visioconférence  
*Dates à déterminer*

### Inscriptions aux épreuves

Les clubs devront inscrire leurs athlètes au plus tard **le 16 juin**, par courriel à [technique@plongeon.qc.ca](mailto:technique@plongeon.qc.ca).

Les frais d'inscription de 35\$ seront subventionnés par Plongeon Québec.

### Liste des plongeurs

Les clubs devront soumettre les listes de plongeur, à l'aide du générateur de listes de plongeur REZMAN, par courriel à [technique@plongeon.qc.ca](mailto:technique@plongeon.qc.ca) au plus tard **le 16 juin**.

### Liste de départ

Pour les enregistrements, vous pouvez choisir dans quel ordre plonge les athlètes, tant que les garçons plongent avant les filles. SVP veuillez nous fournir l'ordre déterminé, par courriel d'ici le **29 juin** (dernier jour de la période d'enregistrement).

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

## Horaire de l'événement

### Épreuves en piscine :

Les épreuves peuvent être enregistrées à votre piscine locale entre le 15 et 29 juin à l'heure qui vous convient. Puisque nous combinons la période d'enregistrement de ce deuxième Championnat provincial senior avec les Championnats nationaux juniors, SVP ajoutez Pascale Beaudry ([technique@plongeon.qc.ca](mailto:technique@plongeon.qc.ca)) à la communication envoyée à Sara Toth avec les horaires prévus des enregistrements juniors et seniors, pour assurer la présence d'un officiel sur place.

### Horaire du visionnement

Une fois que Plongeon Québec aura reçu le nombre estimé de plongeurs par catégorie, il nous sera possible d'établir les moments de diffusion des épreuves.

## Directives pour les enregistrements

- Chaque club dont les plongeurs participent à la compétition virtuelle devra présenter une série de vidéos, une pour chaque épreuve disputée. Si aucun athlète du club ne prend part à une épreuve donnée, le club n'est pas tenu de fournir une vidéo pour cette épreuve.
- La présence d'un officiel niveau 1 est obligatoire pour les enregistrements des épreuves.
- Vous devez fournir un enregistrement unique pour la catégorie senior. Il est interdit de prendre les mêmes enregistrements que les épreuves juniors.
- **Les épreuves sont enregistrées en format mixte**, garçons avant les filles, et par tremplin.  
Exemple : Senior-1m

### Équipement requis

- Chaque club fournira son propre « technicien » pour enregistrer ses plongeurs.
- Plongeon Québec fera tout en son possible pour fournir les équipements suivants :
  - Une caméra vidéo
    - HD (1920 x 1080) minimum (aussi appelé 1080p)
    - Capable de donner au moins 30 images par seconde (fps = frames per second)
    - Avec câble USB pour l'ordinateur afin d'enregistrer directement sur l'ordinateur.
  - Un trépied
- Les clubs doivent fournir :
  - Un ordinateur avec Windows 10 (en utilisant l'application « Camera » qui est par défaut sur Windows 10)
- **Toutes les vidéos doivent être filmées à l'aide d'un trépied.**

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

## Enregistrement continu par épreuve

Pour éviter l'édition et une postproduction ardue, nous vous demandons de suivre le protocole d'enregistrement ci-dessous pour vos épreuves (**notez bien que ce processus d'enregistrement est différent de celui exigé par DPC pour les épreuves Qualificatives virtuelles et le Championnat national junior virtuel**) :

- Utiliser l'ordinateur (à l'aide du câble USB) pour effectuer vos enregistrements.
- Le technicien débutera l'enregistrement de l'épreuve au coup de sifflet du premier plongeur du premier plongeur et enregistrera jusqu'à ce que le dernier plongeur termine son dernier plongeon. Chaque club participant produit une seule vidéo pour chaque épreuve.
- **Cependant, à la sortie de la tête de l'eau de chaque plongeur, faire PAUSE (habituellement la barre d'espace sur le clavier) et demeurer en pause jusqu'au sifflet pour le prochain plongeur (barre d'espace pour repartir l'enregistrement).** Cette pause ne créera pas de nouveau fichier par plongeur et nous offre l'occasion d'enregistrer de manière continue. DPC n'exige pas la pause dans l'enregistrement, mais pour Plongeon Québec c'est une nécessité.
- Les enregistrements des épreuves seront mixtes par catégorie.
- Les appareils tels que les téléphones et les tablettes ne peuvent pas être utilisés comme caméra puisqu'il est impossible de faire PAUSE lors de l'enregistrement.

(Chaque club participant produit un seul fichier vidéo de chaque épreuve, avec seulement des séquences de plongeurs ininterrompus).

## Emplacement de la caméra

### Distance

Règle générale, la caméra devrait être placée approximativement à la même distance que celle des juges lorsqu'ils notent l'épreuve. Toutefois, il peut être avantageux de s'éloigner des tremplins et de la tour. Si vous êtes trop près, le technicien pourrait avoir du mal à garder le plongeur dans le cadre de l'image (ainsi, plus l'image est rapprochée du plongeur, plus votre technicien devra être habile). Toutefois, si vous êtes trop éloignés, les juges auront du mal à voir le plongeur en plus petit plan à l'écran lorsqu'ils le noteront. Vous devrez expérimenter un peu afin de déterminer la meilleure prise de vue.

La caméra peut être fixe sur trépied, ou pivoter sur le trépied, selon les angles de vues possibles sur la piscine.

La tenue de la caméra en mains libres pour filmer ne sera pas acceptée. Cette façon de filmer rend le jugement difficile et risque de désavantager les plongeurs filmés ainsi.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

## Hauteur et distance de la caméra pour le 1m et le 3m

Pour ces épreuves, les juges sont typiquement installés de 1,5 à 2 mètres au-dessus de la plage de la piscine. Ceci n'est peut-être pas possible dans toutes les piscines; c'est pourquoi la prise de vue entre différentes piscines pourrait ne pas être uniforme. Pour le 1m, il est suggéré de placer la caméra stationnaire sur la plage, à approximativement 4 à 5 m du tremplin le plus rapproché. Si cette distance n'est pas possible dans votre piscine, le responsable de l'événement de votre club déterminera le meilleur compromis et pourrait exiger que la caméra soit installée plus loin ou plus haut.

**À noter :** pour l'enregistrement des épreuves de **1m**, la caméra devrait être **stationnaire**, sur trépied. Vous devriez régler le zoom (foyer) à un degré qui évite que les plongeurs ne quittent la prise de vue lors de l'enregistrement (certains plongeurs sautent plus haut que d'autres) et une fois le zoom adéquat déterminé, la caméra devrait être fixée en place.

Pour le **3m**, la caméra peut être bougée verticalement sur le pivot du trépied pour capter l'entièreté du plongeur.

## Hauteur pour la plateforme

Afin de rendre la comparaison la plus équitable que possible entre les différentes installations, il est recommandé d'installer la caméra entre **2 à 3 mètres de la plage** de la piscine, dépendant de la distance de la plateforme où il est possible d'installer la caméra. La prise de vue de plus de 3m modifie significativement la vue de l'entrée.

La caméra devra suivre l'athlète, afin de ne pas perdre d'éléments du plongeur. Le technicien devra pratiquer l'enregistrement pour acquérir les compétences nécessaires afin que le plongeur demeure centré dans la prise de vue.

La caméra devra être placée sur trépied.

## Fichier vidéo

### Format du fichier vidéo

Les fichiers vidéo téléchargés à Plongeon Québec doivent respecter les formats suivants :

- MP4, AVI, MOV (QuickTime).

## Protocoles de désignation des noms des fichiers vidéo

Les noms des vidéoclips devraient respecter le format suivant :

<Senior>\_<tremplin>\_<nom du club >.extension

Comme les épreuves sont mixtes, le sexe n'est pas ajouté au nom de fichier.

- Pour <tremplin> utiliser : 1m, 3m ou P

Exemple : Senior\_1m\_CAMO.MP4 ou Senior\_P\_PCDC.AVI

\*Il est important de respecter cette nomenclature pour faciliter le tri des fichiers reçus.

## Téléchargement des vidéos

Un dossier Dropbox ou Google Drive sera créé pour le téléchargement de vos vidéos. Un lien unique par club vous sera transmis par courriel pour déposer vos fichiers.

*(Si vous éprouvez des difficultés, veuillez communiquer avec Pascale Beaudry au [technique@plongeon.qc.ca](mailto:technique@plongeon.qc.ca))*

## Date limite pour le téléchargement des vidéos

Les fichiers vidéo doivent être complètement téléchargés au dossier Dropbox ou Google Drive **au plus tard le 29 juin à 23:59.**

Plongeon Québec s'assurera que chaque fichier vidéo peut être lu. S'il y a des problèmes non résolus avec les fichiers vidéo, il est possible que vous n'ayez pas le temps de filmer et de télécharger à nouveau. Veuillez vous assurer que vous pouvez visionner les vidéoclips que vous avez enregistrés (nous vous recommandons de vérifier sur plus d'un ordinateur). Si nous ne pouvons pas visionner le vidéoclip que vous avez téléchargé, il est possible que nous vous demandions de le télécharger à nouveau dans le but de résoudre le problème. Nous vous recommandons fortement de télécharger les vidéoclips dès qu'ils sont disponibles et de ne pas attendre la date limite.

## Édition de fichiers vidéo

Il est interdit d'éditer les fichiers vidéo avant de les télécharger. Si une erreur s'est produite dans l'enregistrement, svp avisez [technique@plongeon.qc.ca](mailto:technique@plongeon.qc.ca) pour remédier à la situation.

## Diffusion : (date à déterminer)

Plongeon Québec diffusera un flux vidéo des épreuves pour les juges et les spectateurs au moment déterminé. Les juges regarderont le flux vidéo en direct et fourniront des notes pour chaque plongeur via visioconférence. Les notes des juges sont directement saisies au logiciel de pointage *ISS\_MSS :RunEvent*.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

Un annonceur dictera les plongeurs et les notes et fournira une analyse pendant l'épreuve.

La communication entre l'équipe de production vidéo, la table de pointage, les juges et le juge-arbitre se fera par l'entremise d'un appel-conférence Zoom.

Les juges visionneront le flux vidéo en direct sans délai. Les autres téléspectateurs visionneront le flux vidéo via un direct sur Facebook (à confirmer).

### **Problèmes techniques lors du visionnement**

Il arrive que lors du visionnement, un ou plusieurs juges ne voient pas le plongeur correctement dû à une lenteur de la diffusion, ou autre problème technique. Si un seul juge déclare ne pas pouvoir mettre de note : la moyenne des notes des autres juges sera utilisée. Si au moins 2 juges déclarent ne pas pouvoir entrer de note, le plongeur sera rediffusé pour l'ensemble du panel.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

## Annexe 1

### Procédures d'appel adaptées

Se référer au livre des règlements section Q15.

[https://static1.squarespace.com/static/533f0549e4b0a3ebdoe568a2/t/5dfe8eaag6c1db55aocdf2/1576963758335/LIVRE-DES-REGLEMENTS\\_PQ-2019-2020\\_4dec.pdf](https://static1.squarespace.com/static/533f0549e4b0a3ebdoe568a2/t/5dfe8eaag6c1db55aocdf2/1576963758335/LIVRE-DES-REGLEMENTS_PQ-2019-2020_4dec.pdf)

#### 1. Procédure d'appel lors de la compétition – Jury d'appel de la rencontre

1.1 Le jury d'appel de la rencontre sera composé de:

- Le Directeur Technique de la compétition – **Stéphane Lortie**
- Juge arbitre de la rencontre – **Kaila Freeman**
- Président de la commission des entraîneurs – **Nicolas Lachance**

#### 2. Procédure d'appel concernant l'épreuve – Jury d'appel de l'épreuve

2.1 Le jury d'appel de l'épreuve se réunira le lendemain de la diffusion pour traiter tous les appels et protêts. Par conséquent, toutes les épreuves qui font l'objet d'un appel seront considérées comme terminées lorsque toutes les décisions auront été prises par l'arbitre de l'épreuve et que les résultats auront été signés par celui-ci.

2.2 Le jury d'appel de l'épreuve sera composé de:

2.2.1 Le juge-arbitre de l'épreuve

2.2.2 Tous les juges du panel de l'épreuve

*\*Si un membre du panel de l'épreuve ne peut pas assister à la réunion du lundi, le juge sera invité à envoyer ses commentaires sur l'appel à l'arbitre de la compétition (Kaila Freeman).*

2.2.3 Le Directeur Technique de la compétition – Stéphane Lortie

2.2.4 Président de la commission des entraîneurs – Nicolas Lachance

2.3 Le protêt ou l'appel doit être adressé par écrit à l'arbitre de la compétition (Kaila Freeman) **au plus tard 15min après la fin de l'épreuve.**

2.3.1 Lorsqu'un protêt ou un appel est reçu pendant une épreuve, l'arbitre de l'épreuve n'arrêtera pas l'épreuve. Le protêt ou l'appel sera adressé lors de la réunion de l'appel (le lendemain de la diffusion).

2.4 Si l'appelant ne peut pas être présent lors de la réunion d'appel, l'appelant peut envoyer son avis par courriel à l'arbitre de la compétition (Kaila Freeman) et à l'arbitre de l'épreuve.

JE PLONGE EN TOUTE CFIANCE!